

de la baronne Kœnneritz, faite entre les mains de Mgr. Missir, archevêque d'Irénopolis, dans la vénérable église dédiée à la très-sainte Vierge, sur la délicieuse colline de Galloro, près de l'Arrièra, où le même prélat après un discours sur la foi catholique, célébra selon le rite grec, la sainte messe qu'accompagnait une brillante musique. Cette cérémonie édifia singulièrement les nombreuses familles qui passent l'été en ces lieux charmants et tous les habitants de la contrée.

—On lit dans la même feuille : " La mémoire de St. Ignace de Loyola a été célébrée le 31 juillet, avec une grande pompe, dans les églises du collège romain, de Saint André au Quirinal et du Gesu, où la fête avait été précédée de la neuvaine accoutumée.

—La question du célibat sacerdotal prend un caractère compromettant pour la paix religieuse de l'Allemagne. Quatre individus du Palatinat, dont deux osent se dire catholiques, ont proposé à l'Assemblée nationale de Francfort l'abrogation du célibat ecclésiastique dans l'Eglise catholique d'Allemagne. L'Assemblée a repoussé cette motion par un simple ordre du jour, qui aurait dû être sévèrement motivé. Les feuilles catholiques protestent unanimement que si l'Assemblée de Francfort osait se permettre de rendre quelque loi contraire à ce point si essentiel de la discipline ecclésiastique, et si par impossible, le vicaire de l'empire y donnait sa sanction, toute la population catholique d'Allemagne lui refuserait obéissance.

—Un prosélyte du rongiste Hérbert-Rau, de Stuttgart, le curé germano-catholique Hiéronyme, de Darmstadt, demande que la cathédrale de Cologne soit ouverte aux différents cultes. Mais comme il a procédé par voie d'exclusion à l'égard de certaines religions, les journaux allemands disent avec justesse qu'il eût fallu étendre cette concession aux musulmans, aux guébres et aux adorateurs de fétiches, sans en excepter les cannibales ; c'était le seul moyen de réunir dans une touchante fraternité tous les peuples de la terre.

—Le 15 juin dernier, le clergé du diocèse de Spire s'est réuni dans la petite ville de Keyerslatern en conférence générale, pour rédiger en commun une énergique réclamation contre les entraves de toute espèce qu'il éprouve dans l'exercice de ses fonctions de la part des autorités civiles de la Bavière rhénane. Ces remontrances adressées au roi et à son gouvernement sont aussi pleines de dignité que de fermeté de sorte que dans l'état actuel des choses, elles ne sauraient être méprisées. L'on croit que tous les autres diocèses de Bavière imiteront cette démarche du diocèse de Spire.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 18 SEPTEMBRE 1848.

Les journaux apportés par l'*Europa* sont arrivés ce matin : nous n'avons que le temps d'en faire les extraits suivants.

France.—Paris 31 août. Il y a eu hier à Montpellier, des troubles sérieux, et à la suite d'un engagement le préfet du département, M. Riéquier a été blessé et le capitaine de la gendarmerie a été tué.

—On assure que Caussidière a, comme son co-accusé Louis Blanc, passé à Gand la nuit du dimanche au lundi.

—Le mouvement électoral, dans les départements, à propos des élections aux conseils généraux, continue d'être significatif, dans le sens de l'ordre et de la conservation.

(Traduit de l'*Europæan Times*.)

—Le gouvernement a informé les éditeurs de la *Réforme*, du *Constitutionnel* et de la *Démocratie Pacifique* que s'ils n'étaient pas plus mesurés dans leur langage, leurs journaux seraient supprimés.

—Le procès des insurgés de mai se fera devant la cour d'Assises au commencement d'octobre. Un nouveau détachement d'insurgés de juin, comprenant 410 personnes, a été envoyé au Havre.

—Le *Peuple Souverain* de Lyon a été suspendu.

—Le colonel d'Hilliers est parti pour Marseille pour prendre le commandement de l'état major du corps d'armée qui doit être envoyé à Venise.

—Le ministre de la guerre a accepté les services du duc d'Elchingen, du colonel Bertin, aides-de-camp de Louis-Philippe.

Sicile.—On s'attend que la Sicile va être obligée de se soumettre au roi de Naples, ou à accepter son fils comme souverain. Le bombardement de Messine continue.

Italie.—Des lettres de Rome du 22 août, disent que le ministre du commerce interrogé sur l'évacuation de Bologne par les Autrichiens, a répondu que la déportation s'était présentée aux quartiers du général Welden et avait demandé la raison de l'invasion de Bologne, et avait solennellement protesté contre ce procédé. Le général avait répondu que par respect pour le souverain pontife, il allait immédiatement rappeler ses troupes et celles qui avaient passé le Pô.

Angleterre.—La prorogation du parlement est fixée au 5 de septembre.

Trente-deux chartistes ont été arrêtés sous accusation de trahison.

Irlande.—Le mouvement insurrectionnel essentiellement supprimé ; et l'Irlande est plus tranquille qu'elle ne l'a été depuis bien des années.

Autriche.—Il paraît que l'empereur n'a pas répondu d'une manière satisfaisante à l'offre de médiation de la part de la France et à l'Angleterre. La France se prépare à la guerre. Une armée additionnelle de 100,000 hommes va se diriger vers les Alpes.

EVASION DE

MM. Louis Blanc et Caussidière.

Comme la plupart des journaux de ce matin nous avons rapporté le bruit accrédité hier dans les bureaux de l'Assemblée et dans le salon de la Paix de l'arrestation de MM. L. Blanc et Caussidière. Les détails qui ont été recueillis à ce sujet, non pas seulement par nous, mais par tous les journaux, passaient pour quasi-officiels, et c'est avec une extrême surprise que nous avons trouvé hier matin dans le *Journal des Débats* et dans le *National* la lettre suivante, apportée au bureau de ces feuilles par un ami de M. Ls. Blanc.

" Frappé, non comme coupable, c'était impossible, mais comme ennemi, par des hommes en qui les passions politiques ont fait taire tout sentiment d'équité je m'éloigne pour mieux protester contre les conséquences de l'état de siège et l'empire de la force. Je ne puis croire que la France soit d'humeur à souffrir que le cours de la justice régulière reste suspendu longtemps encore. Quand le jour des débats sera venu, je serai là.

LOUIS BLANC."

26 août 1848.

La *Gazette des Tribunaux* de son côté, contenait hier la note qu'on va lire et qui a été insérée en partie dans un grand nombre d'exemplaires de notre dernier numéro :

" Ce matin, en vertu d'un réquisitoire de M. Pinard, procureur de la république, deux mandats d'amener ont été lancés par M. Bertrand, juge d'instruction, contre MM. Louis Blanc et Caussidière.

" Des commissaires de police et leurs agents, chargés de mettre ces mandats à exécution, se sont immédiatement transportés au domicile de M. Caussidière, avenue Sainte-Marie, cité Beaujon, rue Constantine, 26, et au domicile de M. Louis Blanc, rue Neuve Vivienne, 57.

" MM. Caussidière et Louis Blanc n'ont été trouvés ni l'un ni l'autre. Ils avaient quitté leur domicile vendredi à sept heures du soir et n'y avaient pas reparu depuis.

" M. Bertrand, juge d'instruction, a procédé, en présence de M. le procureur de la république, à une perquisition dans l'appartement de M. Caussidière et dans celui de M. Louis Blanc.

" Les papiers saisis chez M. Caussidière ont été transportés au greffe.

" Le bureau de M. Louis Blanc a été mis sous les scellés.

" Ce soir, à onze heures, les mandats d'amener n'avaient pu encore recevoir leur exécution."

On nous communique cet après-midi les renseignements que voici :

" MM. Louis Blanc et Caussidière devaient d'abord être arrêtés à l'Assemblée, mais M. le général Cavaignac ne voulut pas que cette arrestation fût faite dans le sanctuaire même de la législature.

" On reçut l'ordre de ne les arrêter qu'à domicile. Mais MM. Louis Blanc et Caussidière ne se rendèrent pas chez eux. La police est cependant dans la confidence du lieu de leur retraite, et si l'arrestation n'a pas eu lieu jusqu'à présent, c'est que les deux représentants poursuivis ont promis de se constituer prisonniers aujourd'hui même."

Voici enfin ce que nous lisons dans un journal du matin :

" La nuit dernière pendant que la chambre procédait à l'un des scrutins, on a remarqué M. Caussidière se tenant auprès du banc du général Cavaignac, et causant avec lui dans une attitude fort calme. Quelques instants avant, M. Louis Blanc s'était également approché du président du conseil, et avait eu avec lui une conversation qui paraissait fort animée. M. Louis Blanc semblait en proie à une vive agitation, à laquelle M. Cavaignac opposait une attitude calme et impassible."

On lisait hier soir dans la *Patrie* :

" Ce soir, à cinq heures, les renseignements suivants nous parviennent :

" La vérité est que, dans la matinée de samedi, des agents de la justice, porteurs de mandats d'amener, se sont présentés chez MM. Louis Blanc et Caussidière ; mais ces messieurs n'ont pas été trouvés à leur domicile.